



The Property Registry

A Special Operating Agency of the Province of Manitoba

Office d'enregistrement des titres et des instruments

Un organisme de service spécial de la Province du Manitoba

December 21, 2007

21 décembre 2007

**To: All Clients of the Manitoba Land
Titles System**

**Destinataires : Tous les clients du
Système manitobain des titres
fonciers**

Re: Wind Turbine Titles

Objet : Titres relatifs aux éoliennes

The Real Property Amendment Act (Wind Turbines) was passed and given royal assent on November 8, 2007.

La *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)* a été édictée et a reçu la sanction royale le 8 novembre 2007.

The legislation adds a further interest under Section 112 of *The Real Property Act* that permits the Land Titles Office to issue a title.

Ces mesures législatives ajoutent un intérêt supplémentaire à l'article 112 de la *Loi sur les biens réels* qui permet au Bureau des titres fonciers de délivrer un titre.

This amendment is intended to simplify the registration of wind turbine interests and to provide ease of searching of those interests both on the title to the grantor's interest and to the wind turbine title itself.

Cette modification vise à simplifier l'enregistrement des intérêts relatifs aux éoliennes et à faciliter la recherche de ces intérêts à la fois sur le titre relatif à l'intérêt du cédant et sur le titre relatif à l'éolienne.

Where an agreement is registered and a title for that interest is required, an applicant must register a request to do so at the appropriate Land Titles Office in order for a title to issue pursuant to Section 112.

Lorsque qu'une convention est enregistrée et qu'un titre relatif à cet intérêt est requis, un demandeur doit enregistrer une demande à cet effet au Bureau des titres fonciers approprié afin qu'un titre soit délivré conformément à l'article 112.

If you have any questions concerning the registration of a new agreement which may result in the issuing of a title or any transitional provisions, please contact the District Registrar of any Land Titles Office.

Si vous avez des questions concernant l'enregistrement d'une nouvelle convention qui pourrait entraîner la délivrance d'un titre ou de toute disposition transitoire, veuillez communiquer avec le registraire de district de tout Bureau des titres fonciers.

Le registraire général et
chef de l'exploitation,

R.M. Wilson
Registrar-General and
Chief Operating Officer